



Pour diffusion immédiate

Notre-Dame-du-Portage, lundi 20 février 2012

L'aqueduc au centre du village de Notre-Dame-du-Portage, le projet d'une génération bientôt réalité

Le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage tient à informer sa population que le lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux d'aqueduc portant sur la réfection du mini-réseau existant au centre du village et son agrandissement, est prévu pour la fin février. L'ouverture des soumissions se tiendra à la fin mars 2012.

Ce projet, qualifié de prioritaire dans le schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup depuis 2003, a franchi toutes les étapes de validation technique auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en ce qui a trait au débit des trois puits, à la capacité du réservoir et aux techniques de traitement qui seront utilisées pour fournir une eau de qualité dans près de 155 unités d'habitations. Ce projet d'envergure desservira les citoyens du centre du village, mais aussi l'école du village et ses 86 jeunes Portageois, l'église, la piscine, l'édifice municipal et le presbytère.

Le 14 décembre dernier, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a entériné à l'unanimité, un protocole d'entente garantissant l'octroi d'une première tranche de subvention correspondant à 80% des dépenses admissibles basés sur les plans et devis préliminaires déposés en 2007. À l'ouverture des soumissions et après vérification de leur conformité, la subvention finale sera déterminée par le ministère en fonction des coûts réels afin de garantir un projet accessible à tous les citoyens.

Le conseil municipal a choisi un financement de la part municipale (1 181 212 \$ en date de janvier 2012) réparti entre les citoyens desservis : 75% (soit un objectif annuel de 661,92\$ / unité d'habitation, frais d'exploitation inclus) et les citoyens non desservis : 25% (soit un objectif annuel de 31,74\$ / 150 000\$ d'évaluation). Cette formule de répartition des coûts très courante dans le domaine municipal a aussi été utilisée pour le projet du Parc de l'Amitié, finalisé en 2011.

Le conseil municipal tient à souligner qu'il pilote ce projet avec éthique et transparence depuis son élection à l'automne 2009. Ce projet, qui était déjà sur les planches à dessin de la

municipalité à l'entrée en fonction du nouveau conseil, a immédiatement fait partie des dossiers prioritaires à poursuivre, en raison des problèmes majeurs d'approvisionnement en eau potable au centre du village qui relèvent dans certains cas de la santé publique. De nombreux citoyens desservis et non desservis ont manifesté leur profonde volonté que ce dossier se règle, individuellement ou *via* des organismes tels le Conseil d'établissement de l'école, le Conseil de fabrique ou la Corporation portageoise de développement, qui se sont prononcés publiquement en faveur du projet.

Le conseil municipal est à l'écoute de ses concitoyens et a toujours tenu compte de leurs commentaires dans ses décisions. D'ailleurs, le conseil a évalué à nouveau au cours des dernières semaines le coût d'un branchement à la ville de Rivière-du-Loup pour le réseau projeté en y ajoutant environ 60 résidences sur le passage du trajet prévu et s'est rendu compte que les coûts ne sont pas avantageux (plus de 10 millions de dollars selon les premiers estimés préliminaires) et augmentent aussi bien la participation des résidents desservis que celle des résidents non desservis. Et ces chiffres ne tiennent pas compte de l'obligation de fusion qui plane sur une telle option et qui aurait assurément un effet inflationniste sur le compte de taxes de l'ensemble des Portageois.

C'est pourquoi, ayant en main une entente assurée avec le MAMROT et une première tranche de subvention, ayant également la certitude que l'eau fournie sera desservie en quantité suffisante et avec une qualité irréprochable, le conseil municipal a décidé d'aller de l'avant avec ce projet pour régler cette problématique majeure présente depuis longtemps et qui empêche notre beau village de poursuivre son développement.

Ce projet ne constitue pas une fin en soi, le conseil municipal a prévu d'installer des compteurs d'eau dans chaque résidence desservie afin d'inciter les citoyens à économiser l'eau et être ainsi en mesure de prolonger le réseau d'aqueduc au cours des prochaines années...

Michel Goulet, conseiller municipal indépendant siège no1
Jacqueline Poirier, conseillère municipale indépendante siège no2
David Guimont, conseiller municipal indépendant siège no4
Vincent More, conseiller municipal indépendant siège no5
Stéphane Fraser, conseiller municipal indépendant siège no6
et
Louis Vadeboncoeur, maire